



Justification de l'intervention



L'agriculture est un secteur clé pour le développement socio-économique du Bénin. Il représente **70 % de la population** active et constitue, au travers d'un modèle basé sur une agriculture familiale la source principale d'emploi, de revenus des ménages ruraux et de couverture des besoins alimentaires du pays. L'accès au foncier, le manque de structuration des acteurs et le faible niveau d'investissement financier et technologique sont des facteurs importants qui contribuent à maintenir l'agriculture béninoise dans une situation de subsistance plutôt que de la voir émerger en agriculture entrepreneuriale. Dans les zones rurales, l'incidence de la pauvreté est plus élevée (42%) que dans les zones urbaines (32%) et en moyenne 63,5 % de la population gagnent moins d'un dollar par jour.

Face à cette situation, le Gouvernement a mis en place un **Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA)** et un **Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)** dont les objectifs sont « d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable ».

Dans ce cadre, le PROFIT et plus précisément son volet institutionnel s'inscrit dans la continuité des actions engagées par le projet AI-MAEP dès 2009. Il porte l'ambition de contribuer à la mise en œuvre du PNIASAN, plus particulièrement des axes 4 et 5 du PSDSA relatifs à l'amélioration de la gouvernance du secteur et aux mécanismes de financements, **tout en accompagnant les réformes institutionnelles en cours**. Les interventions prévoient des appuis à l'élaboration des textes, stratégies, outils et méthodes, ainsi que le renforcement des compétences du MAEP et des Acteurs non Etatiques (ANE) au niveau faitière. L'objectif visé est **le renforcement des capacités à exécuter les missions respectives dont ces acteurs ont la charge**.

Ambitions de l'intervention

Objectif global	La compétitivité, l'attractivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles sont assurés dans le respect des rôles des différents acteurs opérationnels.
Objectif spécifique	L'environnement institutionnel favorable à la promotion des filières est amélioré
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none">1. Le MAEP central dispose des capacités opérationnelles, administratives et techniques pour le pilotage, la coordination sectorielle et l'opérationnalisation de son cadre programmatique de promotion des filières agricoles2. Les structures déconcentrées du MAEP disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des différents acteurs3. En partenariat avec le MAEP, les Chambres d'Agricultures et les faitières d'Acteurs Non Etatiques sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un encadrement et des services de qualité à leurs membres
Bénéficiaires ciblés	Acteurs institutionnels du secteur agricole en particulier le MAEP, ses Agences centrales, ses Structures déconcentrées (12 Directions Départementales, les DDAEP; 7 Agence territoriale, les ATDA), les faitières d'Acteurs non Etatiques (Plateforme des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles, la PNOPPA ; Plateforme de la Société Civile, la PASCiB) et les Chambres d'Agricultures du Bénin (CAB).

Principaux résultats obtenus récemment

- **Renforcement des capacités du MAEP et ses agences centrales**, à travers notamment: (i) l'élaboration et l'adoption des instruments de politiques/stratégies (PSDSA/PNIASAN, cadre programmatique, stratégie de promotion des filières, guide changement climatique, document de Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments en cours), (ii) les outils de planification, de suivi et de coordination (collecte digitalisée de données), (iii) l'appui au processus d'opérationnalisation de l'Agence pour la sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), (iv) l'appui à l'opérationnalisation du Fonds de Développement des Communes (FADEC) affecté à l'Agriculture sur l'ensemble des 77 communes (dotations MAEP traitées par les 12 Comités Départementaux d'Analyse et de Validation (CDAV), et (v) la relance du Fonds National de Développement agricole (FNDA) dans le nouveau contexte institutionnel.
- **Renforcement des capacités des structures déconcentrées du MAEP**, à travers notamment : (i) l'accompagnement de la mise en place des nouvelles DDAEP (définition postes et profils, internalisation du décret organique et du PSDSA) ; (ii) des formations sur la Gestion Axée sur les Résultats de Développement ; (iii) l'élaboration de Plans Régionaux de Développement des Filières (PRDF) intégrant l'outil cluster (Riz : Ouémé-Plateau et Ananas : Atlantique-Littoral); (iv) la création de Noyaux de Formateurs par thématiques sur le conseil agricole , ainsi que (v) le développement des outils et guides pour en faciliter l'appropriation.
- **Renforcement des capacités des ANE et des CAB**, à travers notamment l'organisation de sessions de formation sur : (i) la construction d'avis sur les politiques agricoles ; (ii) la veille informative aux questions urgentes du secteur; (iv) la conception et la mise en œuvre de processus de plaidoyer ; (v) la veille et le contrôle citoyen ; la gestion axée sur les résultats (GAR).

Perspectives d'ici la fin de l'intervention

- **Au niveau central**, les priorités pour la fin de l'intervention sont : (i) de consolider la maîtrise par les Direction Techniques et les Unités de Programmes du nouveau cadre programmatique lors de leurs travaux de programmation, (ii) de poursuivre et étendre la collecte digitalisée des informations du secteur agricole, (iii) d'accompagner le processus d'élaboration de l'avant-projet de loi agricole, (iv) de mettre à jour, digitaliser et indexer le recueil des textes réglementaires du secteur agricole, (v) d'élaborer et faire valider la politique de sécurité sanitaire des aliments; (vi) d'accompagner le processus d'élaboration du plan de développement du FNDA (v) de finaliser un guide d'accompagnement et suivi des Investissements communaux dans le cadre de la révision du manuel FADeC-Agriculture.
- **Au niveau des structures déconcentrées**, les actions prioritaires sont : (i) de consolider l'installation des DDAEP et surtout (ii) d'accompagner le démarrage des nouvelles ATDA (Programme-Budget annuel, poste et profil , manuel des procédure, etc.), puis (iii) de doter et former le personnel de ces agences aux outils clés de promotion des filières (plans territoriaux de développement des filières, formations sur les chaînes de valeur ajoutée et l'outil cluster avec un ouverture aux acteurs privés en particulier les organisations de producteurs), sans oublier (iv) de former et consolider des noyaux de formateurs sur les outils existants de conseil agricole (en particulier le conseil accès au marché) et (v) de capitaliser et éditer ces outils sous forme d'une série de guides du conseiller.
- **Au niveau des faitières non étatiques**, il s'agit de poursuivre l'exécution des conventions d'appui à la mise en œuvre des 3 plans de renforcement des capacités validés en 2016 ; les dossiers prioritaires pour 2018 sont les suivants : (i) campagne de plaidoyer définie et réalisée par PNOPPA sur un thème porteur , (ii) élaboration de bulletin électronique d'information pour les 3 faitières appuyées, (iii) manuel sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) à l'intention des organisations membres de la PASCiB, et (iv) formation et outillage d'un pool d'élus et de cadres techniques des chambres d'agriculture sur la construction et la formulation des avis sur les politiques agricoles.



Contact :

Programme PROFi
Bâtiment MAEP
02 BP 8118 COTONOU
www.ENABLE.be

En partenariat avec :



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Avec le financement de :



Belgique

partenaire du développement